

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AC111

présenté par
M. Breton

ARTICLE 26

A la deuxième phrase de l'alinéa 4, après le mot : « droits », insérer les mots : « , aux risques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Alors que notre société a de plus en plus recours à internet et au numérique, la formation à l'utilisation des outils et des ressources numériques doit absolument comprendre un volet prévention afin de sensibiliser les enfants aux risques et aux dangers d'une mauvaise utilisation.